



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre septembre à 18 H 30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 18 septembre 2018

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Nombre de procurations : 2

Nombre de voix : 19

Etaient présents : M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, M. Jean-François Esteban, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Elsa Seigneur, M. Grégory Théron, Mme Danièle Trabuc, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo,

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Marie-Christine Bouvier

Mme Tania Charalambous

M. Jean-Claude Lebourgeois

Mme Véronique Leruste a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Jérôme Mercadé

Mme Ghislaine Monroig

M. Jean-Thierry Picandet

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor a donné procuration à Jacky Clavairolle

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : M. Michel Jean.

DEL2018_066 Service de l'eau potable – Rapport Prix Qualité du Service (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vaunage, délégataire du service, a rédigé les rapports pour les années 2015, 2016 et 2017, consultables en mairie.

Ces rapports sont également mis à la disposition du public, ils peuvent être consultés en mairie ou en service.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver les rapports 2015, 2016 et 2017 sur le service d'adduction d'eau potable de la commune de Calvisson. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	17
Procurations	02
Nombre de voix	19
Pour	19
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

